



FICHE DE PRESSE

3 février 2012

**Inauguration de la direction départementale
de la cohésion sociale et de la protection des populations
et de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement :
une étape majeure et symbolique
pour une administration départementale plus lisible et plus prêt de nos concitoyens
grâce à une mise en synergie de moyens et de compétences**

**Lundi 6 février 2012 à 16h, 935 avenue Jean Bru à Agen.
Cette inauguration sera précédée à 15h 30 de la visite du bâtiment restructuré,
guidée par la directrice de la DDCSPP, MYRIAM BERG.**

Cette évolution s'inscrit dans ce qu'on appelle la REATE, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Démarée en 2007 avec le rapprochement entre la DDE* et la DDAF*, devenue d'abord DDEA, puis DDT*, l'embryon du "pôle territoire" était ainsi créé.

La genèse du pôle social/population a mis une année de plus de gestation, mais l'ambition était complexe. Il s'agissait en effet de regrouper 85 agents répartis dans plusieurs services : à la direction de la jeunesse et des sports, à la DDASS* pour les missions en lien avec les politiques sociales de l'Etat, ceux de la direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes, ceux enfin des services vétérinaires, ainsi que certains personnels exerçant des missions particulières à la DDT et à la préfecture, transférées vers cette nouvelle entité.

S'agissant d'un objet comme l'Etat territorial, le facteur d'évolution décisif est constitué par les attentes des citoyens et ce sont ces attentes qui finissent toujours par l'emporter, à moyen terme. A cet égard, l'idéal et la réalité tendent à se rejoindre dans la durée. Aussi l'une des voies les moins imparfaites pour envisager l'avenir est-elle de scruter cette demande, telle qu'elle se redéfinit en fonction, justement, des évolutions de la société et du cadre politique. L'objectif majeur de cette nouvelle organisation administrative visait donc à traiter de manière simple les questions posées par l'inadaptation sociale, la vie sociale en général, les problèmes de consommation ou de sécurité de l'alimentation, ... toutes les questions que se posent nos concitoyens au quotidien, en lien avec des problématiques de société (droit des femmes, sport pour tous, lutte contre l'exclusion sociale, sécurité alimentaire, ...).

C'est ainsi que la réflexion sur la constitution de la nouvelle DDCSPP a commencé avec, en 2009, une analyse de l'existant, une analyse des besoins et une réflexion sur l'organisation cible qui devait répondre aux besoins exprimés. Le choix fait en Lot-et-Garonne a été de ne pas modifier ce qui fonctionnait, mais plutôt de faire évoluer les structures progressivement pour répondre aux attentes des populations.

Un bel exemple de pragmatisme pratiqué dans ce département, au delà du strict exercice demandé par la REATE : regrouper les services pour une meilleure synergie des moyens et des compétences.

Le regroupement des services sur un même lieu est une des évolutions principales, indispensable à une meilleure synergie de moyens et à une vision interministérielle, donc transversale et synthétique, des dossiers par les agents, quelles que soient leurs compétences.

Des exemples ... La nouvelle approche des politiques sociales du logement, autrefois éclatées entre la DDASS, la DDE et la préfecture. Aujourd'hui, la DDCSPP est en mesure de traiter les problématiques du logement des personnes en difficulté dans leur totalité et leur globalité : du SAMU social, jusqu'à la prévention des expulsions, en passant par la prise en charge en structures d'hébergement et la prévention des expulsions. Même constat avec le dossier de l'alimentation, autrefois partagé entre la DDCCRF* et la DDSV* qui sont, désormais, regroupées au sein de la même entité, qu'il s'agisse de loyauté de la transaction, de sécurité sanitaire du produit, d'éducation des jeunes à une alimentation saine, ou d'aide alimentaire pour les plus démunis.

La capacité du bâtiment a également permis de rapprocher physiquement des services départementaux et régionaux (ceux de la DREAL) ayant en charge toutes les missions liées aux installations classées pour la protection de l'environnement, et les contrôles de véhicules.

Le bâtiment : un ensemble ergonomique et fonctionnel

Construit en 1999 par l'architecte Loupiac, il a été totalement restructuré en 2011, par l'architecte Bouchaut. Des travaux importants (900 000 €) ont été réalisés. La dimension environnementale n'a pas été oubliée, puisque des travaux d'isolation ont été conduits et le système de chauffage complètement refait.

L'organisation des services à l'intérieur du bâtiment a été pensée en fonction des synergies des services entre eux :

- rapprochement au rez-de-chaussée et au premier étage des services du "pôle cohésion sociale",
- regroupement, au second, des services en charge des missions " consommation et alimentation",
- installation au troisième étage, de ceux intervenant sur la santé et la sécurité environnementale de la production alimentaire animale et végétale.

*** Petit lexique**

DDE : direction départementale de l'équipement

DDAF : direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDT : direction départementale des territoires

DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDCCRF : direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DDSV : direction départementale des services vétérinaires

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50

marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE

☎ 05 53 77 61 83

joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr